Association Accueil, Restaurant Scolaire
"Les Voyageurs"
17 Rue de Châteaubriant – 44590 DERVAL
Tél : 02 28 50 47 41

e.mail : lesvoyageurs-derval-asso@orange.fr
site : www.lesvoyageurs-derval.com

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MERCREDI

Pôle Enfance
4 rue du Tourniquet
44590 DERVAL
Tél : 09 72 92 08 39

Année scolaire 2025-2026

Document revu et validé par l'association pour la rentrée 2025-2026

Article 1 : adhésion à l'Association

Adhésion obligatoire : 10 € **par famille.**

L'adhésion vous permet d'utiliser tous les services de l'association (restaurant scolaire, accueil périscolaire, accueil du mercredi) durant l'année scolaire 2025-2026.

Adhésion = Acceptation du règlement intérieur

Article 2 : lieu et caractéristiques d'accueil

L'Accueil du Mercredi est situé au Pôle Enfance, 4 rue du Tourniquet – 44590 DERVAL.

Compte-tenu des règles définies par la DRAJES (la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports), la capacité d'accueil est actuellement de 80 enfants (35 places pour les maternelles et 45 places pour les élémentaires).
L'accueil est ouvert en priorité aux enfants scolarisés et habitant dans la communauté de communes Châteaubriant-Derval.

L'accueil est ouvert tous les mercredis hors vacances scolaires et jours fériés.

Inscriptions	Arrivée	Départ
A la journée avec repas	Entre 9h00 et 9h30	Entre 16h30 et 17h00
A la matinée ○ Sans repas ○ Avec repas	 Entre 9h00 et 9h30 Entre 9h00 et 9h30	 Entre 11h45 et 12h00 Entre 13h30 et 14h00
Après-midi ○ Avec repas ○ Sans repas	 Entre 11h45 et 12h00 Entre 13h30 et 14h00	 Entre 16h30 et 17h00 Entre 16h30 et 17h00
Accueil péricentre	De 7h30 à 9h00	De 17h00 à 18h30

Les parents veilleront à respecter strictement les horaires d'ouverture et de fermeture, pour la bonne marche du service. En cas de retard, les parents devront le signaler par tout moyen disponible et indiquer le nom de la personne qui viendra chercher l'enfant.
Aucun enfant ne pourra être repris en dehors des horaires fixés (sauf cas exceptionnel, il faudra impérativement prévenir la responsable).
Le(s) enfant(s) sera (seront) déposé(s) dans les locaux par les parents (ou une autre personne responsable) durant les heures d'ouverture et confié(s) aux animatrices de l'accueil.

Fourniture des repas et des goûters

L'approvisionnement en liaison froide par la société Océane de Restauration située à Fégréac, nous oblige à commander la veille le nombre exact de repas.
Nous devons donc **impérativement connaître le lundi à 10h**, le nombre de repas que nous servirons le mercredi.

Le goûter sera fourni par l'Association sans supplément tarifaire.

Article 3 : Modalités d'inscription

L'inscription préalable des enfants est obligatoire. Tout enfant non inscrit ne pourra être accueilli.

Pour ouvrir vos droits d'accès au logiciel, veuillez consulter la note explicative (annexe 1) sur le site internet : *www.lesvoyageurs-derval.com* dans la rubrique « documents administratifs » ainsi que le document d'aide de la page d'accueil du logiciel : *https://parents.logiciel-enfance.fr/lesvoyageurs.*

Pièces à saisir lors de votre inscription :

- Mon profil :
  - Mes coordonnées : au minimum 1 numéro portable
  - Mon adresse
  - Mes informations personnelles : numéro d'allocataire et régime social
  - Mes assurances : transmettre la copie de votre responsabilité civile en utilisant l'icône « Mes Documents » + ajouter un nouveau document
- Mes enfants : Sélectionner « Plus de détails » sur chaque enfant.
  - Autorisations : sortie et photographie.

Article 4 : Tarifs et modalités de réservation

Les tarifs sont fixés par l'Association, après avis de la CAF qui subventionne l'Accueil du Mercredi et s'appliquent selon le quotient familial.
Taux tarifaire : (tarif valable pour l'année civile)

- Journée avec repas (obligatoire) : QF x 0.0092 + 4,00€
- Matinée sans repas : QF x 0.0054
- Matinée avec repas : QF x 0.0054 + 4,00 €
- Après-midi avec repas : QF x 0.0072 + 4,00 €
- Après-midi sans repas : QF x 0.0072
- Péricentre (facturé au ¼ d'heure) : QF x 0.0025 / heure. Tout quart d'heure commencé est dû.

Le Quotient Familial plancher est positionné à 258 €.
Le Quotient Familial plafond est positionné à 1290 €.

Nous mettons à jour les quotients familiaux en début d'année civile. Pour tout changement du quotient familial en cours d'année, il est impératif de nous faire parvenir la nouvelle attestation.
Dans le cas contraire, aucune demande de régularisation rétroactive de facture ne pourra être satisfaite.

Le tarif des repas est : 4,00 € repas enfant et 5.60 € repas adulte jusqu'au 31 décembre 2025. Ce prix inclus le repas et la prise en charge des enfants.

Réservations Régulières	SUR LE LOGICIEL, le lundi avant 10h pour le mercredi de la semaine en cours. *Pour des réservations régulières, nous vous conseillons de faire une « réservation en masse »*
Réservations exceptionnelles	Téléphonez au 09 72 92 08 39 le lundi avant 10h. *VOUS POUVEZ AUSSI ENVOYER UN MAIL*
Annulations	Téléphonez au 09 72 92 08 39 le lundi avant 10h. *VOUS POUVEZ AUSSI ENVOYER UN MAIL*
Présences imprévues	Téléphonez au 09 72 92 08 39 dès que possible. *Les enfants seront accueillis en fonction du nombre de places disponibles, le repas sera facturé 5€60.*
Absences imprévues	L'enfant n'est pas à l'accueil et il ne vous était pas possible d'anticiper l'absence. Prévenir par mail dès que possible. *Le repas sera facturé 50% (soit 2,00€ pour 2025).* *Si la raison de l'absence est injustifiée, le repas sera facturé au tarif en vigueur.* 3 absences pour maladie sont possibles dans l'année scolaire. Vous devez informer la responsable de l'absence de votre enfant. A cette condition, le temps d'accueil ne vous sera pas facturé.
En cas d'aléa majeur **(exemple : canicule, neige…)**	Le temps d'accueil sera facturé. Le repas sera facturé à 4,00€.

Article 5 : La facturation

Vous recevrez un mail en début de mois, vous informant que votre facture est consultable sur votre portail famille. Le prélèvement sera effectué le 7 de chaque mois. En cas de rejet du prélèvement par votre banque, nous vous demanderons de remplir le document Annexe 2.

Attention, une seule facture vous sera adressée pour tous les services de l'association.

Veillez à nous communiquer vos changements de RIB dans les plus brefs délais. Pour tous changements de coordonnées bancaires entraînant un rejet du prélèvement, les frais imputés à l'association vous seront facturés. Actuellement, ils sont de 14.90€. Ces frais seront aussi ajoutés aux factures lors d'une contestation de prélèvement de votre part.

Article 6 : Le personnel

L'encadrement des enfants est assuré par plusieurs personnes (en moyenne 1 encadrant pour 12 enfants). Deux de ces personnes ont la fonction de Directrice (Titulaire du BPJEPS et du BAFD). Les animatrices ont une qualification de type BAFA ou CAP Petite Enfance.

Article 7 : sécurité, allergies, traitements médicaux…

- Toute absence doit être signalée à la responsable.
- Toutes allergies et régimes particuliers doivent être signalés à la responsable en début d'année.

- Les enfants ne doivent pas apporter de médicaments au restaurant. Le personnel n'est pas autorisé à délivrer des médicaments même sous ordonnance.
- En cas d'urgence (chute sévère ou autre), nous faisons appel au 15 ou à un médecin disponible au cabinet médical de Derval. Nous tenons les parents informés.
- Comme à l'école, il est fortement déconseillé aux parents de laisser leurs enfants apporter des objets de valeur ou des jouets personnels ; en cas de perte ou de détérioration, notre assurance ne couvre pas les dommages et nous déclinons toute responsabilité.
- Tous les vêtements doivent être étiquetés au nom de l'enfant.
- Cas particulier des lunettes et autres appareils : pendant certains jeux sur la cour, les enfants gagneront à les confier à notre personnel de surveillance… sinon, nous ne pourrions être tenus pour responsables en cas de bris accidentel ou de détérioration.

Article 8 : sanctions

en cas de non-respect par une famille de nos règles et contraintes de fonctionnement

1/ Les parents feront l'objet d'un rappel à l'ordre verbal et/ou écrit en référence au présent règlement.
2/ Les parents seront convoqués par le bureau représenté par le ou la Président(e).
3/ Si la situation ne change pas, la famille recevra un courrier recommandé avec accusé de réception.

- pour une exclusion en cours d'année

ou

- un refus d'adhésion l'année suivante

A lire avec l'enfant :

Les règles du Vivre ensemble sont identiques à celles de l'école (annexe 3)

Le temps du repas

- Avant le repas, tous les enfants doivent passer aux sanitaires pour se laver les mains.
- Les enfants sont invités à goûter à tous les plats et à respecter la nourriture.
- Les enfants doivent respecter les autres : enfants et adultes.
- Les enfants doivent prendre soin des locaux et du matériel.

Les cours de récréation

Les temps de récréation sont sous la responsabilité du personnel de l'association qui applique les mêmes règles de fonctionnement adoptées par chaque école.

Les sanctions

en cas d'écarts de conduite d'un enfant :

- En cas de comportement perturbateur d'un enfant, la responsable pourra :
  - Le faire manger seul, le changer de place, lui adresser un avertissement oral et écrit informant également l'équipe enseignante de son établissement scolaire….

- Si la situation ne s'améliore pas, la responsable adressera aux parents un courrier **d'avertissement** et informera le président de l'association

  Ce courrier devra être retourné signé par les parents.

- En fonction des faits, la responsable et le Bureau de l'association pourront convoquer les parents

Si aucune amélioration n'est observée, l'Association pourra décider d'exclure l'enfant **momentanément**, voire **définitivement** après information à la mairie**.**

NB : les parents seront tenus pour responsables des dégradations volontaires causées par leur enfant aux locaux ou au matériel.

En cas d'interrogations, merci de contacter la responsable, Mme Fétiveau Sophie.

Le bureau

Association Accueil, Restaurant Scolaire "Les Voyageurs"
17 Rue de Châteaubriant – 44590 DERVAL
Tél restaurant scolaire : 02 28 50 47 41
Tél périscolaire : 09 72 92 08 39
lesvoyageurs-derval-asso@orange.fr
http://www.lesvoyageurs-derval.com/

Annexe 1

Inscription à l'Association « Les Voyageurs »

L'association propose 3 services : le périscolaire, l'accueil du mercredi et le restaurant scolaire.

Pour ouvrir vos droits d'accès au logiciel de réservation et afin de créer votre fiche famille, vous devez nous communiquer votre adresse mail ainsi que les informations ci-dessous. Par mail, veuillez nous transmettre une photo pour les maternelles afin d'identifier le porte manteau de votre enfant.

Enfant vivant dans un foyer	Enfant ayant 2 foyers (garde alternée…)
Une seule adresse mail qui doit gérer tout le dossier	Une adresse mail par parent pour que chacun puisse gérer son dossier dans le logiciel. **Informer l'association sur le mode de garde**
☐ Foyer utilisant ce logiciel pour un autre enfant	
Père	**Mère**
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
Téléphone portable :	Téléphone portable :
Adresse mail : ……..……..@.....	Adresse mail : ……..……..@..... ...
Semaines : Paires ☐ Impaires ☐	Semaines : Paires ☐ Impaires ☐
CAF ☐ MSA ☐ N° Allocataire :……	CAF ☐ MSA ☐ N° Allocataire :……

Enfants		
Ecole Fréquentée : Tourniquet ☐ Sainte-Marie ☐ Autres ☐ Niveau de classe : PS ☐ MS☐ GS☐ CP☐ CE1☐ CE2☐ CM1☐ CM2☐		
Nom :	Prénom :	Né(e) le :……/…../20…..
Nom :	Prénom :	Né(e) le :……/…../20…..
Nom :	Prénom :	Né(e) le :……/…../20…..

Votre facture sera à régler par prélèvement le 7 du mois suivant. Veuillez remplir le mandat de prélèvement SEPA afin de saisir votre IBAN dans le logiciel et joindre un RIB.

Lorsque votre dossier sera complet, vous recevrez un mail de « noreply@3douest.com » demandant de créer votre mot de passe. Attention, le lien est valable 24 heures. Il peut arriver que le message arrive dans vos indésirables (ou spams). Si le mail met trop de temps à arriver, n'hésitez pas à nous consulter.

Vous pourrez accéder à votre espace parents : https://parents.logiciel-enfance.fr/lesvoyageurs

Lors de la première connexion, nous vous conseillons de contrôler toutes vos coordonnées et de compléter votre dossier : Nom, Prénom, Numéro de téléphone, numéro d'allocataire et régime social…*(voir article 3 des règlements intérieurs)*
Vous pourrez faire vos réservations pour les 3 services en suivant les règlements intérieurs en consultation sur notre site internet : http://www.lesvoyageurs-derval.com/.

En cas d'interrogations, nous vous conseillons de consulter le document d'aide que vous trouverez sur la page d'accueil du logiciel ou de contacter les responsables des services.

Nous vous informons que les bureaux de l'association sont fermés lors des vacances scolaires, veuillez anticiper vos inscriptions.

Le bureau

Modalités en cas de rejet du prélèvement

Annexe 2

Votre banque a refusé le prélèvement du 07/…/… d'un montant de……concernant la facture du mois de…..

- J'autorise l'association à représenter les prochaines factures en prélèvement à la date du 07/…/…..
  En cas de nouveau refus par votre banque, l'association vous factura les frais de rejet soit 14.90€ sur la facture suivante.

- Je souhaite venir régler cette facture en espèces ou en chèque avant la fin de ce mois :
  Veuillez contacter le pôle enfance au 09 72 92 08 39 ou le restaurant scolaire au 02 28 50 47 41 afin de programmer un rendez-vous.

Veuillez cochez la proposition que vous souhaitez et nous la transmettre par courrier ou par mail avant la fin de ce mois.

Date :…….

Signature avec mention « Bon pour accord »

Annexe 3

Vivre ensemble

	Les 6 règles à respecter	Si je ne respecte pas, alors :
1.	**J'ai le droit d'être respecté.** **Je dois respecter les autres *(les adultes et les enfants).***	J'aurai un temps de réflexion avec l'adulte référent. Je devrai m'excuser, mes parents peuvent être avertis ou convoqués.
2.	**Je dois être poli avec les autres *(avec les adultes et les enfants).*** « Bonjour, au revoir, merci, s'il vous plait. »	
3.	**Il est interdit d'être violent physiquement et verbalement *(bagarres, gros mots, insultes, moqueries).***	
4.	**Je dois respecter les consignes de sécurité données par les adultes.**	J'aurai un temps de réflexion avec l'adulte référent. Si je persiste à désobéir, je passerai plusieurs récréations sous surveillance (pour ma sécurité et celles des autres).
5.	**Je dois respecter le matériel, les locaux, le mobilier et la propreté des lieux.**	Je nettoie si j'ai sali. Mes parents seront informés ou convoqués si j'ai cassé/détérioré quelque chose.
6.	**Je dois respecter les consignes sanitaires.**	Les règles me seront rappelées.

Ces 6 règles s'appliquent sur le **temps périscolaire**, **le restaurant scolaire** et le **temps scolaire des deux écoles primaires de Derval**. La bienveillance et l'exigence garantissent des journées agréables pour tous.